
Adresse des commissaires des communes de Moncontour à M.
Bailly datée du 25 juin 1789 et lue lors de la séance du 30 juin 1789
Jean Sylvain Bailly

Citer ce document / Cite this document :

Bailly Jean Sylvain. Adresse des commissaires des communes de Moncontour à M. Bailly datée du 25 juin 1789 et lue lors de la séance du 30 juin 1789. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VIII - Du 5 mai 1789 au 15 septembre 1789. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1875. p. 171;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1875_num_8_1_4589_t2_0171_0000_2

Fichier pdf généré le 14/01/2020

ASSEMBLÉE NATIONALE.

ASSEMBLÉE NATIONALE (1).

PRÉSIDENTE DE M. BAILLY.

Séance du mardi 30 juin 1789.

M. le Président ouvre la séance et fait lecture d'une lettre des commissaires des communes de Moncontour en Bretagne, dont la teneur suit :

M. Bailly, président de l'Assemblée nationale, à Versailles.

« Monsieur, les communes de Moncontour en Bretagne apprennent que les représentants du peuple français aux Etats généraux se sont constitués en Assemblée nationale le 17 de ce mois, et qu'ils ont pris le même jour différents arrêtés sur des objets de la plus haute importance.

« Toutes ces opérations, fruits du zèle, des lumières et du patriotisme dont les dignes représentants de la nation sont animés, ont répandu dans les communes de Moncontour la joie la plus parfaite.

« Nous soussignés, nous nous empressons, Monsieur, de témoigner, par votre organe, à l'Assemblée nationale, les sentiments de satisfaction et de reconnaissance dont elles sont, comme nous, le plus vivement pénétrées ; nous espérons, Monsieur, que vous voudrez bien offrir de notre part à cette auguste Assemblée ce faible mais bien sincère témoignage de notre vénération pour elle.

« Nous avons l'honneur d'être avec respect, Monsieur, vos très-humbles, etc.

« Les commissaires des communes de la ville Moncontour.

(1) Les communes avaient pris le titre d'Assemblée nationale, le 17 juin 1789. Néanmoins, afin de nous conformer scrupuleusement à la marche des événements, nous avons pensé qu'il convenait de ne faire figurer, en tête des séances, la qualification d'Assemblée nationale qu'à partir du jour où l'arrêté du tiers-état avait été légalement consacré par la réunion des trois ordres.

« Signé : Henry, Aug. Leclerc, Mavy, Glais de Villeblanche, Chanois, Barbedel, Hurel, Viculoup, Doré de la Gaubichaye, Glais de Villebranche fils, Ferrary, Louis le Domaren, Olivier Gallais, René Le Cleve, Loncle des Alleux, Adamas de Saint-Rivily.

« Montcontour, ce 25 juin 1789. »

M. Lecarlier, député des communes de Vermandois, maire de Laon, obtient la parole et dit (1) :

Messieurs, lorsque, fidèles aux principes régénérateurs qui doivent assurer les élus de l'Assemblée nationale, vous avez pris le caractère qui seul pouvait convenir à la dignité de la nation dont vous êtes les représentants et aux droits du peuple dont vous êtes les défenseurs, vous avez inspiré à toute la France l'intérêt le plus touchant, et lorsque environnés d'obstacles et menacés d'orages, toujours fermes dans vos principes, vous avez pris la magnanime résolution d'y persister avec une fermeté inébranlable, vous avez ajouté de nouveaux titres à ceux qui vous avaient déjà mérité la reconnaissance publique.

Pénétrés de respect, d'admiration et de gratitude envers vous, Messieurs, émules de votre zèle et de votre patriotisme, les officiers municipaux de la ville de Laon, chef-lieu du bailliage du Vermandois, se sont empressés d'adhérer à vos délibérations, d'en adopter les principes, et de consigner leurs sentiments dans un acte qu'ils nous ont chargés d'avoir l'honneur de présenter à l'Assemblée nationale ; et permettez-nous, Messieurs, de le déposer sur le bureau.

Heureux d'être en ce moment, Messieurs, les organes de nos concitoyens, il nous est doux de pouvoir vous féliciter sur une réunion qui faisait l'objet de tous les vœux et qui sans doute va combler toutes les espérances.

(Extrait du registre des délibérations de l'Hôtel de Ville de Laon, du 26 juin 1789.)

(1) Le discours de M. Lecarlier n'a pas été inséré au *Moniteur*.